

cemoti**Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien****31 | 2001**
Jeune recherche

La reconnaissance du génocide arménien de 1915 par le Parlement français : Brève histoire politico-diplomatique d'une loi atypique**Olivier MASSERET**

**Édition électronique**URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/709>
ISSN : 1777-5396**Éditeur**

AFEMOTI

Édition impriméeDate de publication : 1 janvier 2001
Pagination :
113-141
ISSN : 0764-9878**Référence électronique**Olivier MASSERET, « La reconnaissance du génocide arménien de 1915 par le Parlement français : Brève histoire politico-diplomatique d'une loi atypique », *Cahiers d'études sur la Méditerranée orientale et le monde turco-iranien* [En ligne], 31 | 2001, mis en ligne le 01 avril 2004, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/cemoti/709>

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.

Tous droits réservés

La reconnaissance du génocide arménien de 1915 par le Parlement français : Brève histoire politico-diplomatique d'une loi atypique

Olivier MASSERET

RÉSUMÉS

Le 18 janvier 2001, le Parlement français adopte définitivement, après plus de trente mois de procédure, une proposition de loi par laquelle la France reconnaît publiquement le génocide arménien de 1915. Cette initiative parlementaire, qui répondait à une longue revendication de la communauté arménienne, souleva de profonds débats qui transcendèrent tous les clivages politiques. Elle fut acquise contre la volonté de l'exécutif, soucieux des relations franco-turques et de la position française dans le Sud-Caucase. Elle suscita aussi un vif ressentiment de la Turquie à l'égard d'un pays plutôt considéré comme un soutien traditionnel. Au terme de cette incursion relativement exceptionnelle du Parlement français dans l'Histoire et dans les relations internationales au nom du « devoir de mémoire », une première évaluation du contexte et des conséquences politiques et diplomatiques qui l'ont caractérisée peut être tentée.